

TARIFS POUR 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Publication sur le site internet

Le 21/12/2022

Le 31/05/2023

**Il est proposé de modifier les tarifs pour l'année 2022.
Par conséquent, ci-après les tarifs proposés :**

A compter du 1er septembre 2022 :

I - RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIES

RESTAURANT SCOLAIRE		
HERGNISIENS	TRANCHE 1 : QF moins de 550	3,30 €
	TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	3,40 €
	TRANCHE 3 : QF de plus de 951	3,50 €
	<i>Dont part fixe repas : 2,70 € pour toutes les tranches (Hergnisiens)</i>	
EXTERIEURS	TRANCHE 1 : QF moins de 550	4,20 €
	TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	4,40 €
	TRANCHE 3 : QF de plus de 951	4,60 €
	<i>Dont part fixe repas : 3,30 € pour toutes les tranches (Extérieurs)</i>	

Tarifs 2022	Hergnies	Extérieurs
<i>Repas Adultes</i>	4.10 €	4.70 €

GARDERIE PERISCOLAIRE (ASLH périscolaire du matin et du soir)
--

		Garderie périscolaire du MATIN (7h30-9h00)	Garderie périscolaire du SOIR (16h30-18h15 + goûter)
HERGNISIENS	T1 : QF moins de 550	1,55 €	2,45 €
	T2 : QF de 551 à 950	1,75 €	2,65 €
	T3 : QF de plus de 951	1,95 €	2,75 €
EXTERIEURS	T1 : QF moins de 550	2,70 €	3,75 €
	T2 : QF de 551 à 950	2,90 €	3,95 €
	T3 : QF de plus de 951	3,10 €	4,15 €

✚ **En cas de recrudescence de l'épidémie du Covid-19 et de fermeture des écoles :**

Un service de garde dit service minimum sera mis en place pour les enfants des personnels prioritaires sur présentation d'un justificatif professionnel pendant les temps scolaire et périscolaire habituels.

S'agissant du périscolaire, les enfants des personnels concernés pourront donc être accueillis :

- De 7h30 à 8 h30 pour la garderie du matin ;
- De 11h30 à 13h15 pour la pause méridienne → le repas (repas froid ou sandwich) sera fourni par les parents dans un sac isotherme ;
- De 16h15 à 18h15 pour la garderie du soir.

Les enfants de l'école du NO-à-HOUX seront regroupés à l'école du Centre.

Les tarifs dits du **service minimum périscolaire** seront les mêmes que ceux du périscolaire, sauf pour le midi où les tarifs d'une vacation garderie du matin s'appliqueront (Cf. tableau ci-dessus).

**TARIFS ALSH (à la semaine)
Vacances de FEVRIER, AVRIL, JUILLET et DECEMBRE**

		T1 : QF moins de 550	T2 : QF de 551 à 950	T3 : QF de plus de 951
pour 1 enfant fréquentant l'ALSH extrascolaire	tarif de référence	55,90 €	57,95 €	61,20 €
	SANS PAI	55,90 €	57,95 €	61,20 €
	<i>AVEC PAI</i>	47,15 €	49,70 €	53,45 €
pour 2 enfants fréquentant l'ALSH extrascolaire	tarif de référence	51,95 €	54,10 €	55,90 €
	SANS PAI	103,90 €	108,20 €	111,80 €
	<i>dont 1 avec PAI</i>	95,15 €	99,95 €	104,05 €
pour 3 enfants fréquentant l'ALSH extrascolaire	tarif de référence	49,50 €	51,60 €	53,25 €
	SANS PAI	148,50 €	154,80 €	159,75 €
	<i>dont 1 avec PAI</i>	139,75 €	146,55 €	152,00 €
pour 4 enfants fréquentant l'ALSH extrascolaire	tarif de référence	49,50 €	51,60 €	53,25 €
	SANS PAI	198,00 €	206,40 €	213,00 €
	<i>dont 1 avec PAI</i>	189,25 €	198,15 €	205,25 €

*Explications des calculs : la déduction de 5 repas scolaires du tarif ALSH "normal" que l'on remplace ensuite par le prix de 5 garderies scolaire du matin, selon le tarif de la tranche dans laquelle se situe la famille.

Tarif pour un ALSH de 5 jours (1 semaine), en cas de jour férié, le montant sera revu au prorata temporis.

Une garderie supplémentaire est mise en place le matin de 08h00 à 09h00 pour l'ALSH des vacances de Février, Avril, Juillet et Décembre aux tarifs suivants :

TRANCHE 1 : QF moins de 550	1,00 €
TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	1,20 €
TRANCHE 3 : QF de plus de 951	1,40 €

Ce tarif correspond au coût par vacation.

L'ALSH des vacances d'hiver, de Pâques et de Noël se déroulera uniquement une semaine sur les deux semaines de vacances. Il est prévu que ce soit la première semaine.

NB : Ces tarifs s'appliquent pour la durée du mandat actuel et au prorata temporis le cas échéant, et seront révisés lorsque cela s'avère judicieux.

- ✚ **En cas de recrudescence de l'épidémie du Covid-19 et que des mesures gouvernementales seraient prises dans le sens où les centres aérés auraient l'autorisation d'ouvrir et d'accueillir des enfants pendant les vacances scolaires, en précisant que seuls les enfants des parents exerçant une profession prioritaire seraient accueillis. Les tarifs seraient établis comme suit :**

TARIFS du service minimum d'accueil des enfants des personnels prioritaires lors des vacances scolaires

Pour les vacances scolaires, tarifs ci-dessous, à la demi-journée (matin 07h30/13h00 ou après-midi 12h00/18h00)

TRANCHE 1 : QF moins de 550	3,30 €
TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	3,50 €
TRANCHE 3 : QF de plus de 951	3,70 €

Etant précisé que pour le matin, comme pour l'après-midi, le temps de pause méridienne est inclus. A noter, le repas (repas froid ou sandwich qui devra être fourni par les parents).

NB: Par mesure d'équité et pour le bien-être des enfants accueillis, les enfants qui sont accueillis le matin recevront une collation, au même titre que les enfants qui sont accueillis l'après-midi recevront un goûter.

II - SALLES MUNICIPALES

A compter du 1^{er} janvier 2023

Il est proposé d'augmenter les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

LOCATION DES SALLES (week-end : du vendredi après-midi au lundi matin) (en euros)		
Salles	Usagers / Associations Hergnies	Usagers / Associations Extérieurs
	2023	2023
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	270 € *	405 € *
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	335 € *	470 € *
André Malraux (Caution : 400 €)	600 € *	1070 € *

* Acompte à la réservation de 50% du prix de la location

* Paiement du solde : 1 mois avant la date de l'événement

LOCATION DES SALLES Pour la journée ** (en euros)		
salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2023	2023
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	95 € *	137 € *
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	110 € *	175 € *
Paulownia	47 € *	79 € *

André Malraux (Caution : 400 €)	230 € *	375 € *
------------------------------------	---------	---------

* Acompte à la réservation de 50% du prix de la location

* Paiement du solde : 1 mois avant la date de l'événement

** Remise des clefs le jour de la location (jour j), retour des clefs le lendemain de la location (j+1) avant 10h00.

** En cas de jours fériés, retour des clefs j+2, une seconde journée sera facturée.

III - Location de chaises et de tables

A compter du 1^{er} septembre 2022

Les chaises et tables utilisées dans les salles municipales sont mises à disposition gratuitement.

Pour le domicile, les tarifs appliqués sont les suivants :

	Tarifs 2022
Coût de location pour une chaise	0.75 €
Coût de location pour une table	1.30 €

IV - Salles communales :

A compter du 1^{er} septembre 2022

a) Location vaisselle pour vin d'honneur

salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2022	2022
Pierre Delcourt	16.00 €	26.00 €
Léo Lagrange	16.00 €	26.00 €
André Malraux	22.00 €	32.00 €

b) Location vaisselle pour repas

salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2022	2022
Pierre Delcourt	23.00 €	44.00 €
Léo Lagrange	29.00 €	58.00 €
André Malraux	36.00 €	78.00 €

Soit pack complet vin d'honneur + repas

salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2022	2022
Pierre Delcourt	37.00 €	68.00 €
Léo Lagrange	43.00 €	82.00 €
André Malraux	56.00 €	107.00 €

V- Activités sportives et culturelles

A compter du 1^{er} septembre 2022

Activité	Habitants Hergnies	Extérieurs
	2022	2022
Sport : Cotisation annuelle (de septembre à juin)	36.00 €	54.00 €
Sport : Cotisation pour les personnes souhaitant s'inscrire en cours d'année (dès février)	19.00 €	28.00 €
Ecole de Musique Municipale (***) – Cotisation	31.00 €	92.00 €
Ecole de Musique Municipale - Location instrument	51.00 €	72.00 €

(*) Important :** pour l'école de musique municipale, il y a une convention entre les communes de Condé sur l'Escaut, Vieux-Condé et Hergnies. Cette convention prévoit que les habitants des communes de Condé sur l'Escaut, Vieux-Condé et Fresnes sur Escaut bénéficient du tarif « Habitants Hergnies » et inversement.

VI - Reproduction/télécopie

A compter du vote du BP 2022 (tarifs inchangés)

	Tarifs 2022
Droit de copie noir et blanc	0.40 €
Droit de copie couleur	0.70 €
Droit de télécopie	0.60 €

VII - Cimetière

A compter du vote du BP 2022 (tarifs inchangés)

- Les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal sont définis de la manière suivante pour l'année 2022 :

	Tarifs 2022
Concession perpétuelle	/
Concession 15 ans	105 € le m ²
Concession 30 ans	210 € le m ²
Concession 50 ans	310 € le m ²

- Autres tarifs funéraires :

Caveau provisoire :
Du 1^{er} au 10^{ème} jour 2 € par jour
A partir du 11^{ème} jour 3 € par jour

- Les tarifs cinéraires du cimetière communal sont définis de la manière suivante pour l'année 2022 :

Colombarium - Cavurnes assorties de tombales en granit		
Durées	Nombre de places	Tarifs 2022
15 ans	2 places	495.00 €
	4 places	638.00 €
30 ans	2 places	750.00 €
	4 places	995.00 €
50 ans	2 places	1 020.00 €
	4 places	1 305.00 €

- **Autres tarifs cinéraires :**

Les deux tiers du prix de chaque concession seront versés à la commune, l'autre tiers sera attribué au centre communal d'action sociale.

Le tout sera payé à la caisse de la receveuse perceptrice de Condé sur Escaut, à charge pour elle de verser au CCAS la part qui lui est attribuée par la loi.

VIII - Emplacements

A compter de décembre 2022

	Tarifs 2022
Emplacement sur le marché, commerçants ambulants	2.00 €
Emplacement de la friterie	47.00 € par trimestre
Emplacement camions de vente et cirques	17.00 €
Emplacement sur le marché communal bimensuel, commerçants ambulants	0.50 € le ml
Emplacement des commerçants sur le marché de l'Oson	8,00 € les 3 mètres

Vu pour être annexé à la délibération n°2022-080 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2022.

Le Maire,

Jacques SCHNEIDER